

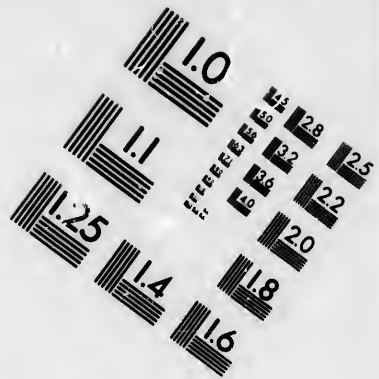
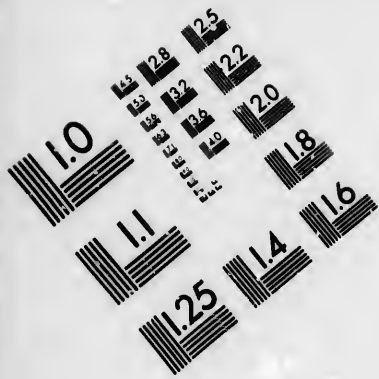
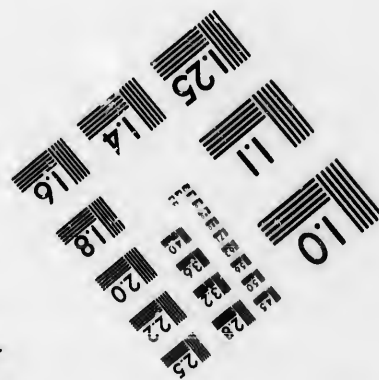
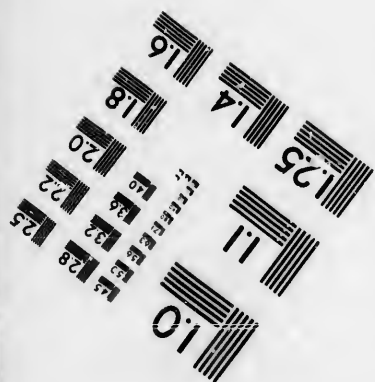
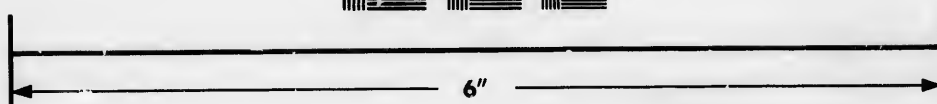
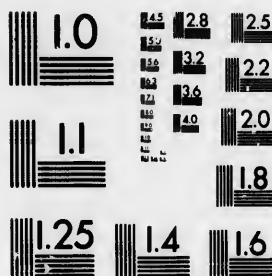


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☒ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] 1 feuille (verso blanc)

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

é
s
s du
modifier
r une
image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

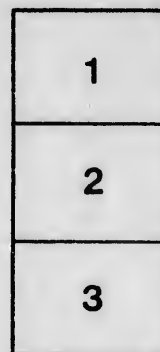
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
co

pelure,
à

EXTRAIT du registre des délibérations du Bureau des Commissaires d'Ecoles catholiques romains de la Cité de Montréal, séance du 20 Juin 1883.

Présents : Messire V. ROUSSELOT, Ptre S. S., Président.

PETER S. MURPHY, Ecr.

JACQUES GRENIER, Ecr.

L.-O. HÉTU, Ecr.

Monsieur PETER S. MURPHY, donateur d'une somme de deux mille piastres qu'il a placée à l'avoir du prix qui porte son nom, comme il appert par les résolutions du 13 Avril 1874 et du 4 Juin 1878, dont l'intérêt à sept et demi pour cent doit être employé annuellement à donner des prix en argent et en médailles aux élèves les plus méritants de l'Ecole Polytechnique, de l'Académie commerciale catholique de Montréal, ainsi qu'à ceux des diverses autres écoles sous le contrôle de ce Bureau, demande à introduire les modifications suivantes avant de passer l'acte de donation :

Au lieu et place des prix mentionnés dans les résolutions du 13 Avril 1874 et du 4 Juin 1878, les bourses et les prix suivants, qui seront connus et désignés sous la dénomination de bourse ou prix "Peter S. Murphy", leur sont substitués :

1. Une bourse de cinquante piastres sera mise, tous les ans, à la disposition d'un élève de l'Ecole Polytechnique, pour payer le prix de ses cours. Cet élève, dont la conduite et l'application ne devront rien laisser à désirer, sera choisi par l'administration, sur présentation du Principal de l'Ecole Polytechnique.

L'élève qui jouira de cette bourse n'aura absolument rien à payer à l'administration, ni pour son inscription, ni pour son instruction, ni même pour son diplôme.

2. Une médaille d'argent de la valeur d'à peu près six piastres, renfermée dans une boîte de la valeur d'environ deux piastres, sera donnée à l'élève finissant de l'Ecole Polytechnique dont la moyenne générale des notes des trois années du cours sera la plus élevée, et qui en outre aura un minimum de seize et demi sur vingt.

3. Un prix de quinze piastres en argent et d'une médaille de bronze, enfermée dans une boîte convenable, de la valeur de trois piastres (médaille et boîte), sera donné, tous les ans, à l'élève de l'Académie commerciale catholique de Montréal, de la sixième année du cours d'études actuellement suivi dans la dite institution, en récompense de ses succès dans le calcul.

4. Un semblable prix de quinze piastres accompagné d'une médaille de bronze, de la même valeur que la précédente, sera donné tous les ans, à l'élève de la même école, appartenant à la sixième année du cours d'études actuellement suivi, ou à la classe analogue si ce cours d'études subit plus tard des modifications, en récompense de ses succès dans les deux genres d'écriture anglaise et française.

5. Un prix de trois piastres (en livres) sera donné, tous les ans, en cinquième année, à l'élève de la même école, qui écrira le mieux les deux genres d'écriture anglaise et française.

6. Un prix de deux piastres (en livres) sera donné, tous les ans, en quatrième année, à l'élève le plus habile dans l'écriture anglaise.

7. Un prix d'une piastre (en livre) sera donné, tous les ans, à l'élève de la troisième année, qui aura fait les progrès les plus marquants dans l'écriture anglaise.

La balance de l'intérêt du capital, c'est-à-dire, cinquante piastres, sera employée comme suit :

Tant que le donateur, M. Peter S. Murphy vivra, il se réserve le droit d'employer la dite balance de cinquante piastres, ou partie de la dite somme, en médailles d'argent qui seront distribuées suivant que le dit M. Peter S. Murphy l'ordonnera, dans les autres écoles sous le contrôle de ce bureau, ou en une bourse qui sera accordée et appliquée, comme la première, à un élève de l'Ecole Polytechnique, pour payer ou l'aider à payer le prix de son instruction, le tout selon le désir du donateur.

Après le décès du dit M. Peter S. Murphy, la dite balance de cinquante piastres sera définitivement convertie en une bourse qui sera accordée à un élève de l'Ecole Polytechnique aux mêmes conditions que la première.

Les prix ci-dessus mentionnés ne seront accordés qu'aux élèves qui se seront distingués sous le triple rapport de la conduite, de l'application et des succès.

S'il arrive, une année, que pour un ou plusieurs de ces prix, il n'y ait pas d'élèves qui remplissent les trois conditions de conduite, d'application et de succès, le prix ou les prix sera ou seront réservés pour l'année ou les années suivantes.

Dans le cas où l'un de ces prix serait remporté par deux élèves d'un égal mérite, l'argent sera divisé en deux parties égales et le bureau donnera une semblable médaille de bronze à ses frais.

Il sera du devoir des Commissaires d'Ecoles de faire connaître officiellement, tous les ans, à M. Peter S. Murphy, ou après son décès au représentant de la famille, les noms et les résidences des élèves qui auront mérité et remporté les dits prix et les dites bourses "Peter S. Murphy."

La frappe ou la gravure des petites médailles d'argent sera faite aux frais du dit bureau des Commissaires d'Ecoles catholiques de Montréal.

Et le secrétaire-trésorier, M. C. Desnoyers, écr., est autorisé à comparaître devant notaire, et pour et au nom des Commissaires d'Ecoles catholiques romains de la Cité de Montréal, accepter l'acte de donation qui sera fait conformément aux résolutions adoptées par les dits Commissaires d'Ecoles, le 13 Avril 1874 et le 4 Juin 1878, telles que modifiées par les présentes résolutions.

Les modifications ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

(Signé,)

V. ROUSSELOT, Ptre S. S., Président.

(")

M. C. DESNOYERS, Sec. Trésorier.

(Pour copie conforme,)

U. E. ARCHAMBAULT,

Sec.-Trésorier.

MONTREAL, 31 Juillet 1896.

